

## LA DEFISCALISATION EN DEBAT

Alors que des dossiers de fraude à la défiscalisation occupent la justice et que deux membres de la commission des finances de l'assemblée nationale, Gaël Yanno et Claude Bartolone, sont en visite pour faire l'état des lieux de ce dispositif, nous avons voulu confronter les points de vue d'un élu et d'un universitaire.

**Mathias Chauchat, universitaire**

*« C'est un système injuste, qui favorise la corruption »*



*Mathias Chauchat, professeur de droit public à l'université de Nouvelle-Calédonie, est directeur du LARJE (Laboratoire de recherches juridique et économique). La défiscalisation contribue, selon lui, à faire évoluer une partie de l'économie locale dans une bulle qui risquera tôt ou tard d'éclater.*

**Les Nouvelles calédoniennes : Au premier rang de vos critiques, vous dites que la défiscalisation est un système antidémocratique...**

**Mathias Chauchat :** Oui, parce qu'à l'inverse d'une subvention publique, elle permet de contourner l'étape d'une assemblée délibérante. Le Parlement français ou ici le Congrès calédonien ont accepté le principe de ce dispositif sans pouvoir en mesurer les effets. S'agissant de la double défiscalisation (la défiscalisation locale qui s'ajoute à la loi Girardin), c'est l'exécutif qui en décide par les « agréments », ce qui a certainement dû favoriser la corruption. Car la défiscalisation, ce n'est finalement rien d'autre qu'un manque à gagner sur les recettes fiscales, inscrites nulle part sur un budget. Imaginez un seul instant que les sommes représentant ce manque à gagner fassent l'objet de discussions lors de l'élaboration d'un budget et mises en concurrence avec d'autres dépenses nécessaires... Jamais aucune assemblée n'aurait autorisé la fuite de tels montants ! Il faut aussi dire que socialement, le système est injuste : les niches fiscales - et la défiscalisation en est un exemple - permettent

aux plus gros contribuables de bénéficier d'énormes réductions d'impôt, ce qui le rend dégressif : plus on est riche, moins on paie l'impôt...

**Le rapport de la Cour des comptes apporte de l'eau à votre moulin, puisqu'il souligne que des subventions auraient été moins coûteuses.**

Dans les cas étudiés par la Cour, les magistrats indiquent que la défiscalisation a conduit l'Etat à accepter des avances à des taux d'intérêt supérieurs à 10 % pour des investissements immobiliers et à 60 % pour des investissements industriels, alors que l'Etat emprunte généralement sur dix ans à des taux inférieurs à 4 % ! Cela ne contribue bien évidemment pas à combler les déficits publics. Par ailleurs, les capitaux qui sont mobilisés ne le sont que de façon très transitoire puisqu'au bout de cinq ans, les investisseurs, généreusement rémunérés, peuvent revendre leur bien. Dans ce cas, je vous laisse imaginer l'ampleur de leur culbute s'ils ont bénéficié de la double défiscalisation (loi Girardin et Frogier) alors qu'ils n'ont concrètement mis sur la table qu'un tiers du montant du projet...

**Peut-être, mais sans la défiscalisation, certains projets locaux n'auraient sans doute pas vu le jour ?**

C'est certain pour quelques domaines spécifiques et difficiles comme l'aquaculture ou les énergies renouvelables ou les usines, quoique une subvention soit également possible. Mais dans le domaine immobilier, le système a conduit l'Etat à financer une bulle immobilière alors même que le marché, dopé par des faibles taux d'intérêt, était déjà florissant. Les investisseurs se sont mis à construire à tout va, ce qui a conduit à une absence totale de maîtrise du développement foncier. Ils ont également favorisé la hausse des prix en rachetant des maisons bien au-delà de leur valeur pour y construire des immeubles. Plus dure sera la chute, car comment fera-t-on le jour où le marché va se renverser ? Comment pourra-t-on maintenir l'emploi et l'activité dans un secteur déjà surassisté ? Car il faut bien voir une chose : la défiscalisation transforme en un minimum de temps l'argent public (par le manque à gagner fiscal) en argent privé, sans aucun bénéfice, bien au contraire, pour la collectivité.

**Gaël Yanno, député**

*« Elle a permis de soutenir des secteurs et des emplois »*



*Gaël Yanno vient de passer une semaine sur le Caillou en compagnie de Claude Bartolone, député PS de Seine-Saint-Denis. Les deux élus, membres de la commission des finances, chargés de veiller à l'application de la loi pour le développement économique de l'Outre-Mer, ont rencontré les acteurs économiques calédoniens pour dresser le bilan de la défiscalisation.*

**Les Nouvelles calédoniennes : En outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, certains opérateurs économiques ont largement bénéficié de la défiscalisation. Mais le dispositif a réellement profité à qui ?**

**Gaël Yanno :** Depuis une quinzaine d'années, aucun hôtel n'aurait pu être construit ni réhabilité sans la défisc. Les investissements seraient trop lourds dans certains secteurs, comme les énergies renouvelables ou le transport : les Airbus d'Aircaïlin, les ATR d'Aircaïl, les bus de Karuia ou de Carsud. Tous ces investissements, réalisés à l'aide de la défisc, ont permis d'améliorer des services publics. Dans le secteur du logement, la défiscalisation a été un outil largement utilisé par le FSH, la Sem Agglo ou la Sic pour réduire le coût du logement social. Les privés aussi en ont bénéficié, sans forcément répercuter la totalité des économies réalisées, mais c'est la loi de l'offre et de la demande. En clair, la défisc a permis de soutenir des secteurs largement pourvoyeurs d'emplois mais aussi d'augmenter l'offre de logement en enravant ainsi la hausse des loyers.

**Des abus ont pourtant régulièrement été constatés...**

Des dérives existent. Mais dans le cadre du suivi de la Lodeom, les députés ont supprimé certains secteurs qui ne méritaient plus d'être éligibles, comme la navigation de plaisance, les voitures à usage professionnel mais utilisées à titre personnel ou bien encore les programmes de logements de standing. La commission des finances a également réduit le seuil d'agrément, de 36 millions à 30 millions de francs. Et on a rendu obligatoire la

déclaration de tous les investissements productifs à Bercy, ceci dès le premier euro ou franc. Un dispositif électronique de contrôle renforcé devrait par ailleurs être mis en place en 2010. Des contrôles auront lieu par sondage. Tout cela entre dans le cadre de la moralisation de la défiscalisation mise en place par la commission des finances, qui n'ignore pas ce côté « dérives ».

**Le dispositif est donc régulièrement revu. Peut-il aller jusqu'à être complètement remis en cause ?**

Oui, à l'instar de toutes les niches fiscales. En Métropole, 468 niches fiscales représentent pas loin de 75 milliards d'euros, soit la moitié du déficit de l'Etat en 2009. Or, la défiscalisation outre-mer représente seulement deux de ces 468 niches, soit 1,6 milliard d'euros sur les 75 : le logement et des investissements productifs. Mais le débat porte plus sur le plafonnement de niches qui ne l'étaient pas et sur la révision du plafonnement d'autres niches, afin de multiplier les investisseurs. La Cour des comptes indique aussi que des subventions coûteraient moins cher. Peut-être, mais s'agissant des investissements productifs privés, ce ne serait pas forcément réalisable. On entrerait dans le cadre d'une économie administrée et tout cela deviendrait très lourd à gérer. Reste que la loi Girardin, doit durer jusqu'en 2018. C'est un engagement de l'Etat. Mais si on change tout le temps les règles du jeu, les taux, ou les plafonds, l'investisseur, qui a besoin de stabilité, ne suit plus. Et si on efface la défisc, ça ne suscitera pas forcément un effondrement, mais des conséquences extrêmement négatives pour les économies outre-mer puisque leur développement économique n'a pu se réaliser sans le soutien de l'Etat.

Pierrick Chatel